

Avis adopté

Séance plénière du 11 octobre 2023

10 préconisations pour le pouvoir d'achat en Outre-mer

Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales

Si le problème de la vie chère en Outre-Mer n'est pas récent, il s'est encore accru avec l'inflation.

Des mesures ont été mises en place, ces dernières années, avec des évolutions notables pour les habitants, comme l'instauration du « Bouclier-Qualité Prix » sur les produits alimentaires et de première nécessité. Cependant, des facteurs structurels continuent d'affecter leur pouvoir d'achat.

En 2020, le CESE s'était déjà intéressé au sujet, et plus récemment, la mission d'information de l'Assemblée nationale ou encore le Comité interministériel des Outre-Mer ont avancé des propositions visant à s'attaquer plus résolument aux causes de la cherté de la vie.

Le CESE apporte aujourd'hui sa pierre à l'édifice en proposant de mobiliser, face au caractère multifactoriel du problème, une pluralité de leviers.

Parmi ceux-ci, notre Groupe entend insister sur deux axes.

Tout d'abord, il est impératif de se donner les moyens d'un développement endogène des Outre-Mer. Il s'agit de rompre avec la forte dépendance aux importations et aux surcoûts liés. Il s'agit aussi de mieux valoriser les ressources et atouts de ces territoires, tout en faisant face aux défis écologiques et énergétiques. Il s'agit enfin d'élargir les débouchés des marchés locaux à l'export, grâce aux échanges régionaux.

Pour y parvenir, le préalable est selon nous d'encourager l'investissement et de mettre en place un écosystème favorable au développement des TPE-PME locales. Sur ce point, nous regrettons que l'Avis n'ait pas fait de proposition, au-delà du renforcement de la lutte contre les positions dominantes.

Nous approuvons toutefois l'accent mis sur la production alimentaire pour mieux répondre aux besoins des habitants. C'est en effet dans ce domaine que les écarts de prix avec l'hexagone sont les plus élevés ; de plus, les pratiques actuelles de consommation sont trop axées sur des produits transformés, dont les incidences sur la santé sont connues. Aussi, nous soutenons la proposition d'encourager l'émergence de filières vivrières locales, de l'amont à l'aval et intégrant notamment les artisans et commerçants alimentaires de proximité.

Structurer des filières locales de matériaux de construction est une autre nécessité pour réduire les coûts de construction-rénovation des bâtiments. Et cela ne peut réussir sans une adaptation des normes aux spécificités de ces territoires. Faciliter les échanges commerciaux avec les pays voisins sera l'autre condition nécessaire pour agir sur les coûts des matières premières. Nous saluons les propositions de l'Avis en ce sens.

Le deuxième axe que nous retenons est celui de la lutte contre le chômage structurel en Outre-Mer.

L'objectif est de relever le double défi de la pénurie de qualifications et de l'employabilité des jeunes comme des demandeurs d'emploi, tout en redonnant du pouvoir d'achat aux habitants.

A ce titre, il est primordial d'investir dans des filières de formation adaptées aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises, notamment dans les secteurs de la santé, du bâtiment et du tourisme.

Ces formations doivent aussi permettre d'accompagner les territoires dans les enjeux à relever en termes de souveraineté économique et de mutation écologique.

Face à ces objectifs, les CFA ultra-marins ont leur rôle à jouer.

L'Avis formule des propositions sur ces points, mais également sur la nécessité de poursuivre la lutte contre le décrochage scolaire et la mobilisation autour des formations de la deuxième chance.

Pour notre groupe, cet Avis vient utilement compléter les récents rapports sur le problème de la vie chère et du pouvoir d'achat en Outre-Mer ; il l'a voté.